Livret d'accueil
Elèves en situation de handicap
Lycée Nelson Mandela

Loi 11 février 2005

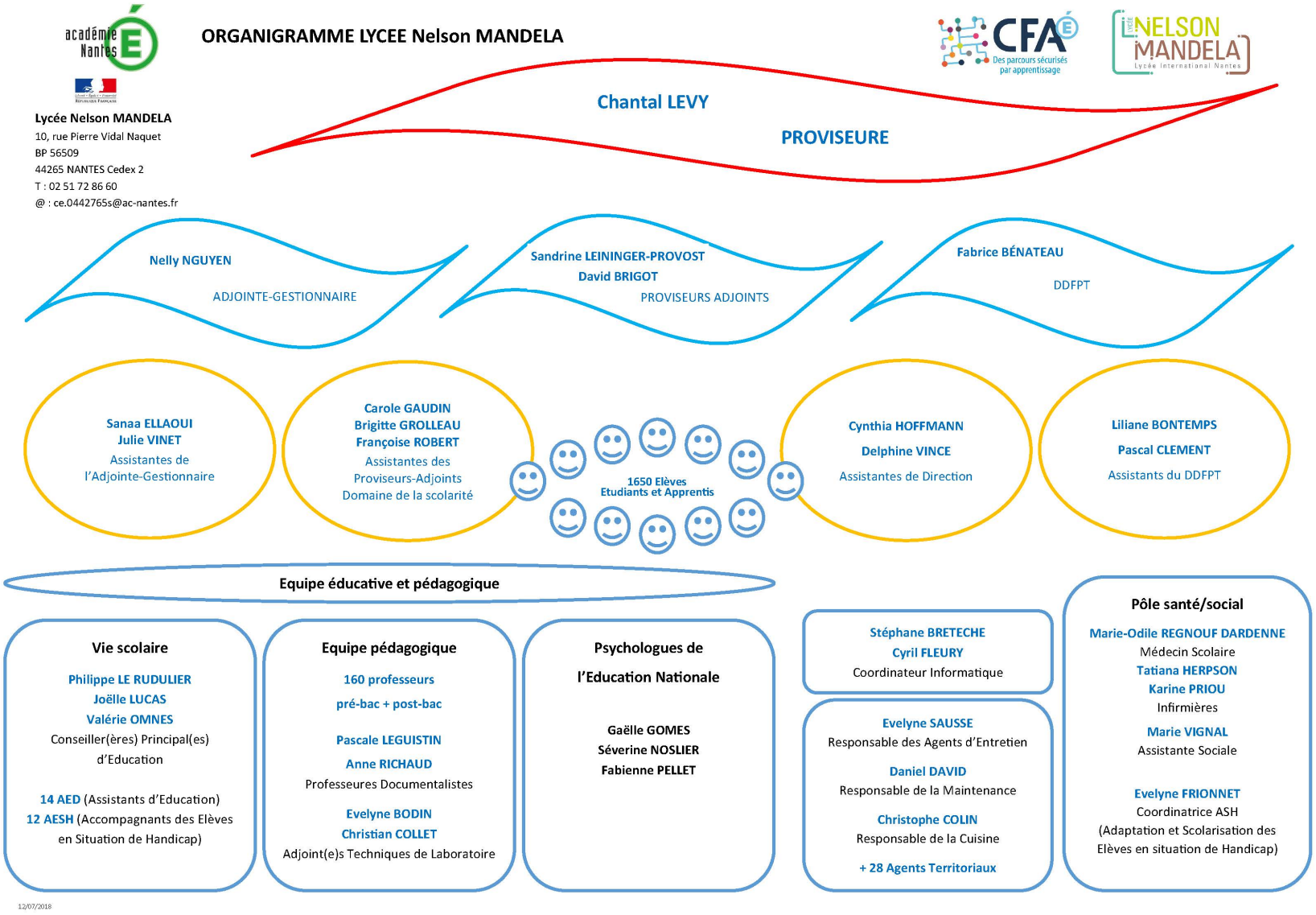

Qui fait quoi ? A qui s'adresser ?

- Proviseure, proviseurs adjoints :
  Ils veillent au respect des droits de chacun, à l'application de la loi et à la sécurité des biens et des personnes.
  L'accessibilité à l'établissement et à la vie quotidienne par l'élève est assurée par la direction du lycée.

- Coordinatrice pédagogique ASH :
  Elle contribue au déroulement des parcours de formation des élèves, en lien avec l'Enseignant Référent
  Formalise l'EDT individualisé de l'élève
  Gère l'organisation quotidienne : transports, sorties, aide humaine, matériel adapté
  Participe aux ESS
  Coordonne les interventions des enseignants de la classe pour soutenir la scolarisation des élèves dans le lycée, en partenariat avec les services de soins, au domicile de l'élève si nécessaire (SAPAD)
  Aide aux demandes d'aménagements d'examens
  Fait le lien avec le pôle de direction et les inspecteurs ASH

- Professeur principal :
  Il est le coordonnateur de l'équipe de professeurs
  Professeur d'une ou plusieurs matières de la classe
  Anime l'équipe pédagogique de la classe
  S'occupe du suivi et de l'évaluation de chaque élève
  Conseille les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et pour le choix de leur orientation

- AESH /AVS :
  Ils ont une mission de renforcement de l'équipe éducative et d'encadrement des élèves
  Aident aux déplacements, à l'installation dans la classe
  Adaptent les supports de travail
  Reformulent les consignes de l'enseignant
  Participent aux sorties des classes, peut accompagner sur les lieux de stage
  Participent à certains gestes d'hygiène ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale

- Vie scolaire :
  Conduire les élèves vers l'autonomie et l'implication citoyenne
  Gestion de l'assiduité, de la ponctualité, des attitudes et des comportements
  Gestion de l'internat : l'équipe de vie scolaire assure l'encadrement, le suivi, l'accompagnement scolaire des élèves de l'internat. Elle veille au respect des règles de vie et à la sécurité des internes.

  Le lycée dispose d'un internat de 154 places dont 20 réservées aux élèves en situation de handicap.

- Santé scolaire : les infirmières
  Elles ont un rôle d'observation, de suivi, de dépistage et de relais
  Accueillent et accompagnent les élèves
  Organisent un suivi médical et infirmier : informer le pôle santé scolaire si nécessaire
  Contribuent à l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap
  Eduquent à la santé (conseils, informations, prévention)
  Travaillent en partenariat avec les médecins, les services de soins, le service d'aide à l'enfance, la justice

- Attention ! Si l'élève bénéficie ou a besoin d'un PAI, joindre impérativement le pôle santé du lycée, médecin scolaire ou infirmières dès la rentrée de septembre

- Les infirmières appliquent les traitements médicaux prescrits par le médecin de l'élève dans le cadre de ce PAI

Le suivi des élèves

Au moins une fois par an, l'équipe de suivi de scolarisation vérifie que l'élève bénéficie des accompagnements nécessaires à sa situation
Organisation EDT ; aide humaine et technique ; accompagnement pédagogique et thérapeutique

L'élève et sa famille sont conviés aux E.S.S.

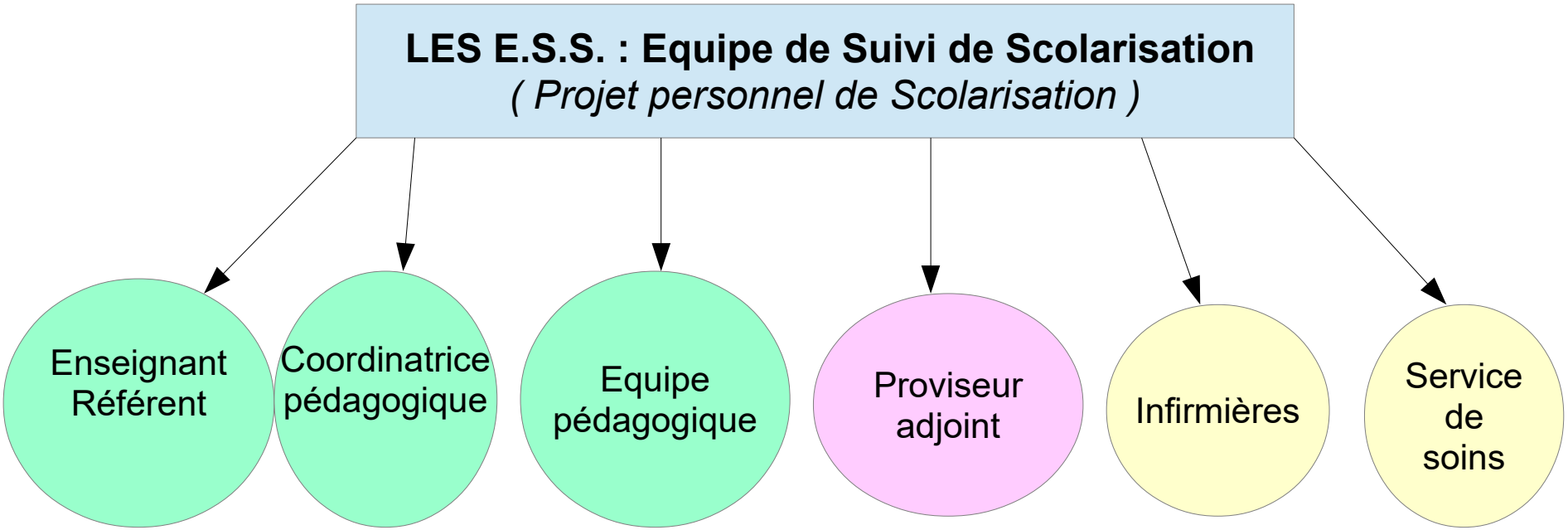

Toutes les informations sur la situation de l'élève sont regroupées sur le document GEVA-sco qui permet un lien entre le lycée et la MDPH

Les services de soins

Les élèves peuvent être accompagnés,sur décision de la MDPH et au choix des familles, par :

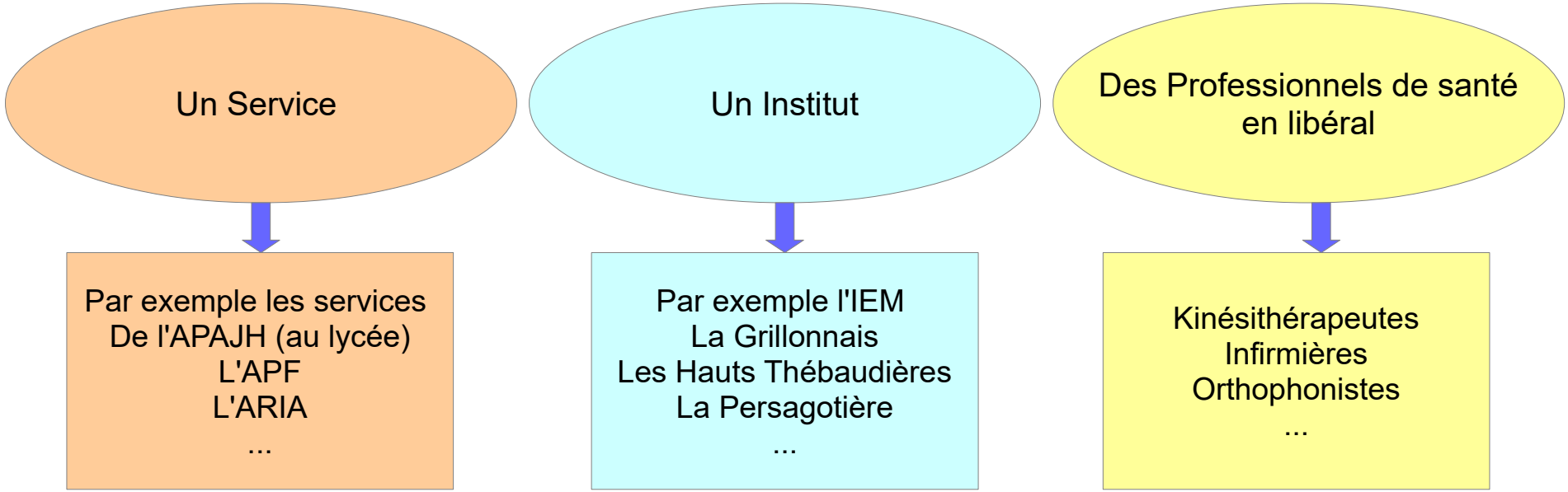

Lexique

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de handicap

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

AS : Assistante Sociale

ASH : Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

IEM : Institut d'Education Motrice

MDPH :Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique à Domicile

Numéros utiles

Accueil Lycée : 02 51 72 86 60
Coordinatrice ASH : 02 51 72 86 77
Infirmerie scolaire : 02 51 72 86 78
MDPH 44 : 02 28 09 40 50
Apajh antenne Nelson Mandela : 02 51 72 86 83
Sapad 44 : 02 40 94 03 28